



NO 2021 : Pourquoi FO n'a pas signé !

Nos dirigeants annonçaient en date du 18 décembre 2020 :

« Nous avons traversé ensemble une année qu'aucun d'entre nous n'avait imaginée. Étonnante, imprévisible, éprouvante. Et malgré cela **vous avez répondu présents**.

Nos résultats sont bons grâce à vous. Notre second semestre 2020 est même meilleur que celui de 2019, en résultats et en prise de commande. Ce n'est pas rien.

Vous dégagez une superbe énergie positive, un esprit d'équipe et une passion de nos métiers qui nous rendent extrêmement fiers et que nos clients savent reconnaître à leur juste valeur ! »



« **Paroles, paroles..... rien que des mots, toujours des mots, les mêmes mots.** »
Nous attendions un geste plus palpable que des remerciements !

Ce que propose la Direction :

Pour le personnel non-cadre hors RE niveau 9 :

Pour mémoire, une augmentation générale de **30 Euros bruts mensuelle (1.3%)** pour les non-cadre était déjà acquise pour 2021.

Salaire minimum porté à 1750€ brut.

Enveloppe d'**augmentations individuelles de 0.3% de la Masse Salariale**

Enveloppe d'**augmentations promotionnelles de 0,2% de la Masse Salariale**

Astreinte du personnel de plus de 55 ans = 1 CP supplémentaire/an

Pour le personnel Cadre et RE Niveau 9 :

Enveloppe d'**augmentations individuelles dont équité Femmes / Hommes de 1,4% de la Masse Salariale**

Enveloppe d'**augmentations promotionnelles de 0,4% de la Masse Salariale**

Astreinte cadre + 5%

Autre :

Médailles du travail et d'Entreprise revalorisé a + 20% environ



NO 2021 : Pourquoi FO n'a pas signé !

Où est donc la reconnaissance de notre travail fourni ?

Ces quelques mesurette additionnées à une AG déjà négociée le 18 décembre 2019 pour les RTT perdus, ne suffisent pas à remercier les efforts consentis !

Les ultimes propositions FO étaient celles-ci :

Augmentation générale de 10 € au titre des efforts consentis (assiduité, pénibilité et productivité) durant cette situation de crise et pour encourager la relance (à additionner aux 30 euros d'augmentation générale déjà acquis).

> **La direction ne veut pas entendre parler d'une augmentation générale supplémentaire !**

Augmentation des jours de congés supplémentaires d'ancienneté :

5 ans = 1 jour / 10 ans = 2 jours / 15 ans = 3 jours / 20 ans = 4 jours / 25 ans et plus = 5 jours

> **La direction n'a pas retenu notre proposition de modification des tranches (1 jour de CA supplémentaire a partir de 15 ans) soit au total un plafond de 5 jours au lieu de 4 !**

Engagement sur l'ouverture de négociations au premier semestre 2021 sur un plan à moyen terme permettant d'atteindre **l'égalité des salaires hommes/femmes**.

> **La direction répond partiellement sur ce sujet et accorde d'utiliser une partie de l'enveloppe AI des cadres 1,4% et non cadres 0,3% de la Masse Salariale pour l'équité Femmes/Hommes !**

Engagement sur l'ouverture de négociations au premier semestre 2021 afin d'obtenir à moyen terme le régime retraite supplémentaire pour tous (**article 83**).

> **La direction nous renvoie au second semestre 2021 et parle d'une possible extension de « l'article 83 » nous n'avons donc aucune garantie !**

Ces dernières propositions devaient être acceptées dans leur totalité pour engager notre signature.

Pour cette raison, FO n'a pas été signataire de l'accord NO 2021!

